

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 43 (1905)
Heft: 12

Artikel: Chez le député
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-202119>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Mier, Belémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements de tent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.

Étranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

AVIS. — Les numéros de février et mars se-
ront adressés gratuitement à toute personne
qui prendra un abonnement à dater du 1^{er}
Avril prochain.

Chez le député.

Louis-Aimé, de la Grangette, a été réélu dé-
puté au Grand Conseil. Il n'en est pas plus fier
pour cela. Aussi bien, c'est la quatrième fois
que pareil honneur lui échoit, et l'on s'habitue
à tout en ce bas monde. Quand nous passâmes
devant sa ferme rose aux volets verts et que,
de la porte de l'étable, il nous héla gentiment,
il n'avait plus même l'air de se souvenir de ce
dimanche du 5 mars, où son nom était sorti de
l'urne le premier de la liste, et comme nous le
félicitâmes :

— De quoi? de quoi? fit-il, comme il eût dit:
fichez-moi la paix! Et, nous poussant dans la
« belle chambre », il ajouta : « Je suis à vous
dans deux minutes, le temps de finir de gou-
verner. »

Le salon de Louis-Aimé est une grande pièce
aux meubles cossus : monumental lit à ciel,
flanqué de deux armoires qui touchent le pla-
fond; vieux poêle de catelles peintes; divan et
chaises soigneusement recouverts de leurs
housses; pendule à longue caisse; dans une
embrasure de fenêtre, un secrétaire surmonté
d'un casier bourré de papiers; c'est là sans
doute le coin particulier du député. Aux pa-
rois, des cartes de la Suisse, du Transvaal et
de la Mandchourie alternent avec des portraits
de famille. Une grande photographie repré-
sente Louis-Aimé, en bras de chemise, devant
un char de foin attelé d'une paire de bœufs; il
a la mine d'un homme content de son sort,
mais qui ne se sent parfaitement à l'aise que
chez lui, sur cette terre de la Grangette, qu'il
laboure à la sueur de son front et où le bétail
vient si bien.

La maîtresse du logis nous arracha à la con-
templation de cette scène champêtre en surve-
nant avec une pile de bricelets dans les mains.
Elle non plus ne se rengorge pas d'être la
femme d'un député.

— Notre homme se fait bien désirer, dit-elle
simplement... Non, le voici qui monte de la
cave.

Louis-Aimé arrivait, en effet, portant hori-
zontalement, avec toute sorte de précautions,
deux bouteilles dont la couche de poussière at-
testait l'âge.

— C'est une dernière goutte, de 65, fit-il; il
ne faut pas la laisser moisir plus longtemps.
Nous la boirons, si vous voulez, non à mon
élection, mais à la santé de ma femme, dont
c'est la fête aujourd'hui et à qui je dois, en
somme, d'être député au Grand Conseil.

— Hé! mon pauvre Louis-Aimé, quelles his-
toires racontes-tu là?

— Des histoires qui sont la pure vérité et qui
te font honneur, ma mie.

— Ne me fais pas rougir devant le monde,
ou bien je m'en vais!... Et puis, tu sais bien
que ce n'est pas de gaieté de cœur que je t'ai
conseillé d'accepter la charge de député... Pour

une bonne place, on ne peut pas dire que ce
soit une bonne place. Cette vie à Lausanne,
avec les crouiées viandes qu'on mange dans les
hôtels, les tournées de café, les soirées au Théâ-
tre ou au Kursaal, ne vaut pas grand'chose
pour ta tête ni pour ton estomac, et encore
moins pour ta bourse... Heureusement que ça
ne dure pas bien des semaines et que tu es un
homme de conduite.

— Merci du bon certificat, ma mie, ça fait
toujours plaisir de se l'entendre donner par sa
femme, fit Aimé-Louis en choquant les verres.

— Bien sûr, reprit-elle, que si tu ne t'étais
pas toujours conduit comme il faut...

— Je ne serais pas l'époux de madame la
conseillère, comme tu aimes à t'entendre ap-
peler...

— Si l'on peut dire!... Je me demande lequel
est le plus fier, de moi qui suis toute à mon
ménage, ou de toi qui fréquentes des conseil-
lers d'Etat, des juges cantonaux, des préfets,
et qui dis en parlant du Grand Conseil : « Nous
autres législateurs... » Mais n'allons pas nous
taquiner le jour de ma fête... Monsieur, servez-
vous de bricelets...

— Le diable m'emporte si j'ai envie de te chi-
caner aujourd'hui! fit Aimé-Louis, en donnant
une petite tape affectueuse sur l'épaule de sa
femme... Je tiens à te rendre justice une bonne
fois... Qui est-ce qui a voulu, il y a 12 ans, que
je sois député, est-ce moi ou est-ce toi?

— C'est la commune, répondit madame.

— Ta, ta, ta! quand on est venu m'offrir la
candidature, j'ai dit : non et non! puis, tu m'as
tant tourmenté que j'ai fini par accepter.

— Tourmenté, tourmenté!... je t'ai seule-
ment fait comprendre que c'était ton devoir,
puisqu'on avait confiance en toi; que, comme
syndic, tu étais mieux placé qu'un autre pour
représenter la commune; enfin, que si tu re-
fusais, c'était un étranger qui prendrait ta
place... Ça aurait été du propre!

Et se tournant vers nous, la bonne dame con-
tinua :

— Voyons, monsieur, n'êtes-vous pas de mon
avis : voilà un homme qui s'y connaît en agri-
culture comme pas un, qui est aussi instruit
que le régent, un homme qui écrit dans la *Chro-
nique agricole*, qui préside le Syndicat d'éle-
vage, qui est syndic de sa commune depuis
vingt-cinq ans... Pouvait-on être mieux quali-
fié pour le Grand Conseil?... J'ai eu un peu de
peine à le lui faire comprendre, mais enfin j'y
suis arrivée... et vous voyez qu'il n'en est pas
mort et que la commune n'en va que mieux!...

— Là! s'écria Louis-Aimé, tu reconnais que
c'est toi qui m'a poussé!... Quel politicien tu fe-
rais si tu étais un homme!... Moi, savez-vous
en fin de compte ce qui m'a décidé, c'est que,
étant tous de bons démocrates dans la com-
mune, je n'ai pas voulu, en refusant, risquer
de faire passer un mômier ou un ristou... Vous
savez que le peuple vaudois n'a pas beaucoup
de sympathie pour ces citoyens-là... Quant aux
bienfaits que la commune retire de ma pré-
sence au Grand Conseil, ma femme exagère...
Je n'ai encore jamais pris la parole en séance

plénière... Dans les commissions, c'est diffé-
rent... Et, en cela encore, je n'ai fait que sui-
vre les conseils de ma chère moitié.

— Puisque tu es en train de me faire des
compliments, tu pourrais ajouter que ton si-
lence ne t'a jamais nu, reprit madame. Je te
connais mieux que tu ne te connais toi-même;
tu écris facilement; en municipalité, tu t'expri-
mes toujours comme il convient, m'a-t-on dit
bien des fois; mais là-bas, dans cette grande
salle, sur le velours vert, devant le Conseil
d'Etat, les avocats de Lausanne, les sténogra-
phes qui sont à l'affût du moindre mot, devant
les curieux de la tribune publique, pauvre
Louis-Aimé! tu ne pourrais pas dire papet, on
se moquerait de toi, de ta femme et de ta com-
mune...

— Oui, oui, je sais bien, cette salle me glace
toujours un peu, et je ne dégele que lorsque le
président lève la séance. Cependant, je puis
me flatter de n'avoir jamais manqué un débat
et d'avoir constamment voté en connaissance
de cause...

— Avec le gouvernement?

— Bien sûr... Un bon député est toujours gou-
vernemental...

— Encore un bricelet? monsieur, dit ma-
dame, en poussant le plat de notre côté.

V. F.

L'un sans l'autre. — Une maman conduit
son petit garçon chez le médecin.

— Ecoute, Charlot, dit-elle, tu seras sage, au
moins; tu tireras bien ta petite langue au doc-
teur, quand il te le dira.

— Dis, m'ma, qu'y faudra aussi que je lui
fasse la nique?...

Pauvre petiot! — Ernest rentre de l'école
et remet à son papa son « bulletin trimestriel ».

— Comment, Ernest, te voilà encore le ving-
quatrième, l'avant-dernier. C'est honteux.

Ernest, pleurnichant :

— Hi... hi... hi... Est-ce ma faute si... hi...
hi... si on n'est que vingt-cinq... hi... hi... hi...

Petites annales de mars.

1561. — Le 18 de mars, a été mise et posée (à
Orbe) la *gabiote*, laquelle est devant la maison
de Tissot, laquelle fut faite pour y mettre les
larrons prenant cloisons, fruits et saccageant
les curtils, et autres biens. Et iceux étant de-
dans la dite gabiote, à la vue d'un chacun, les
enfants et autres étant autour la devaient virer
et tourner, faisant grandes risées et moqueries
de ceux qui étaient dedans. Le premier qui y
fut mis fut un appelé Pierre Grivat, dit Caca,
pour ce qu'il avait tondu et pris des perches à
des saules, qui n'étaient pas siennes.

PIERREFLEUR.

Un bon fils. — Un bambin de dix ans à un
agent de police :

— Si vous plaît, m'sieu, venez vite chez
nous; il y a un homme qui se bat avec mon
père depuis une demi-heure.